

2018-ARP-118

PLUI DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : MISE A JOUR N° 2

Service
référent

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

- VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 et R.153-18 ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/03/2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et Environs ;
- VU** l'arrêté du 21/11/2017 portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et Environs ;
- VU** les délibérations du Conseil Communautaire en date du 13/09/2018 approuvant les modifications simplifiées n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et Environs ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 20 avril 2018 portant abrogation du plan de prévention des risques technologiques de TOTAL PETROCHEMICALS France à Oberhoffen-sur-Moder ;
- VU** les pièces du dossier ci-annexé ;

ARRETE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et Environs est mis à jour à la date du présent arrêté afin d'actualiser les Servitudes d'Utilité Publiques suite à l'arrêté préfectoral du 20 avril 2018 abrogeant le plan de prévention des risques technologiques de TOTAL PETROCHEMICALS France à Oberhoffen-sur-Moder.

Les pièces modifiées à cet effet sont les suivantes :

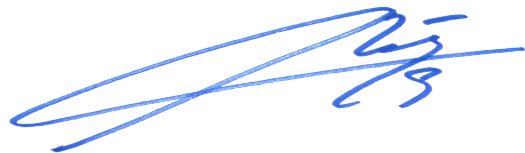
- la liste des servitudes d'utilité publique,
- les plans des servitudes d'utilité publique n° 2 et 4 au 1/5000ème,
- les plans risques n° 2 et 4 au 1/5000ème.

Article 2 : Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mis à jour est tenu à la disposition du public à la mairie de Bischwiller, de Kaltenhouse, d'Oberhoffen sur Moder, de Rohrwiller, de Schirrhein et de Schirrhoffen et au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage pendant une durée d'un mois en mairie de Bischwiller, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder, Rohrwiller, Schirrhein et Schirrhoffen et au siège de la Communauté d'Agglomération.

Fait à Haguenau, le 24 octobre 2018

Pour extrait conforme
Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Jean-Lucien NETZER

Ampliation destinée à :

- *Sous-Préfecture,*
- *Service des Domaines,*
- *M. le Président de la CAH, Claude STURNI,*
- *MM. Les maires de Bischwiller, Kaltenhouse, Oberhoffen sur Moder, Rohrwiller, Schirrhein et Schirrhoffen,*
- *Mme la Directrice de l'ATIP,*
- *M. le Président de la Chambre d'Agriculture.*

Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d urbanisme

PLUI DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : MISE A JOUR N° 2	
Affiché le	
Envoyé en Préfecture le	13 novembre 2018
Enregistré en Préfecture le	13 novembre 2018
ID de télétransmission	067-200067874-20181001-9618-AR-1-1